



## PROCES VERBAL DE SEANCE

Le Conseil Municipal de la commune de ROQUEFORT dûment convoqué le 15 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil en mairie 47310 ROQUEFORT, sous la présidence de Madame Delphine MAZET, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Nombre de membres présents : 11**

**Nombre de membres représentés : 7**

**Nombre de suffrages exprimés : 18**

Présents :

Mesdames : MAZET Delphine – BOUBBICHE Zina – CADEAC Laurence – PEROTTO Marie-Christine – PARROT Marie – BONNE-PICAT Anne Laure – DIALLO Oumou

Messieurs : CHAU-VAN Jean-Louis – DEGENS GRANIER Arnaud – BONNE Maxime – VERGNES Pierre

Absents : MAVEYRAUD Marie José – MOULLET Fiona – GUILLEN Maïté – BONNEFOY Jean-Louis – GUILLEN Sébastien – NOIROT Jean-Louis – BOUTROY Jean-Pierre – HAAS Fabien

Procuration :

NOIROT Jean-Louis à CHAU-VAN Jean-Louis,  
BOUTROY Jean-Pierre à MAZET Delphine  
MOULLET Fiona à BONNE-PICAT Anne Laure,  
BONNEFOY Jean-Louis à VERGNES Pierre,  
GUILLEN Maïté à DEGENS GRANIER Arnaud  
HAAS Fabien à Maxime BONNE  
GUILLEN Sébastien à DIALLO Oumou

**Secrétaire de séance : DEGENS GRANIER Arnaud**

Il est fait appel des membres présents, le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18h07. Monsieur DEGENS GRANIER Arnaud est désignée secrétaire de séance.

Madame Delphine MAZET soumet ensuite à approbation le procès-verbal du précédent conseil municipal du 07/09/2026.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (*Votes pour : 18, abstention : 0 contre : 0*).

### **48 21.09.2026 – MAINTIEN DU NOMBRE D'ADJOINTS ET REMPLACEMENT DU POSTE DE 2EME ADJOINT DEvenu VACANT**

**Rapporteur : Madame Delphine MAZET**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération n°10 20.03.2026 du 20 mars 2026, le conseil municipal a fixé à 5 le nombre de postes d'adjoints au maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-1 et suivants ;

Vu la délibération n°10 20.03.2026 du 20 mars 2026 portant création de 5 postes d'adjoints au maire ;

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 20 mars 2026 ;

Vu la démission de Madame Marie-Josée MAVEYRAUD de ses fonctions de 2<sup>ème</sup> adjoint au maire ;

Vu l'acceptation de cette démission par Monsieur le préfet en date du 08 septembre 2026 ;

Considérant que le poste de 2<sup>ème</sup> adjoint est désormais vacant ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le maintien du nombre d'adjoint et sur le remplacement du poste devenu vacant ;

Considérant la volonté de maintenir à 5 le nombre de postes d'adjoints au maire afin d'assurer le bon fonctionnement de la commune ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Votes pour : 18, abstention : 0 contre : 0) des membres présents et représentés décide :**

- Décider de maintenir à 5 le nombre de postes d'adjoint au maire,
- Décider de pourvoir le poste de 2<sup>ème</sup> adjoint au maire devenu vacant à la suite de la démission de Madame Marie-Josée MAVEYRAUD,
- Décider que l'adjoint nouvellement élu prendra rang à la place de Madame Marie-Josée MAVEYRAUD et exercera les fonctions de 2<sup>ème</sup> adjoint au maire,
- Dire qu'il sera procédé, au cours de la présente séance, à l'élection d'un nouvel adjoint conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

## **49 21.09.2026 – ELECTION DU 2EME ADJOINT**

**Rapporteur : Madame Delphine MAZET**

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Il a donc été procédé aux opérations de vote de la liste des adjoints, dans les conditions réglementaires, après lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Madame le Maire a proposé aux membres du conseil municipal de se porter volontaire pour être assesseur :

- M CHAU-VAN Jean-Louis
- M DEGENS GRANIER Arnaud

Sont volontaires.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai pour le dépôt, auprès de Madame le Maire, des listes de candidat au poste de 2<sup>ème</sup> adjoint.

A l'issue de ce délai, Madame le Maire a constaté que 1 liste de candidat a été déposée. Elle est mentionnée dans le tableau ci-dessous.

Il a ensuite procédé à l'élection du 2<sup>ème</sup> adjoint sous contrôle des 2 assesseurs :

Résultat du premier tour du scrutin

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 18
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrage blancs : 0
- Nombre de suffrage exprimés : 18
- Majorité absolue : 10

| Noms et prénoms des candidats | Nombre de suffrages obtenus |                   |
|-------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                               | En chiffres                 | En toutes lettres |
| CADEAC Laurence               | 18                          | Dix huit          |
|                               |                             |                   |

Proclamation de l'élection des adjoints : les candidats figurant sur la liste conduite par CADEAC Laurence ont été proclamés Adjoints et immédiatement installés, tel qu'ils figurent sur la feuille de proclamation jointe :

- 2<sup>ème</sup> adjointe : CADEAC Laurence

## **QUESTIONS DIVERSES**

Clôture de séance à 18h24.

Secrétaire de Séance

Arnaud DEGENS-GRANIER

Le Maire

Delphine MAZET